

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 29 mars 2021

DEL.2021.03.29-006 – Bilan des cessions et acquisitions foncières 2020

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absents excusés : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

09 AVR. 2021

Bureau du Courier

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	LAGARRIGUE Henri
DOS SANTOS Roméo		X	FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia	X		

DEL.2021.03.29-006 – Bilan des cessions et acquisitions foncières 2020

Rapporteur : Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Bâtiments en date du 16 mars 2021 ;

Il appartient au Conseil municipal de voter le bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Ville sur l'exercice N-1. Ce bilan doit être annexé au Compte administratif de l'exercice considéré.

Sur l'exercice 2020, le bilan ne présente aucune cession et deux acquisitions foncières.

ACQUISITIONS :

- La Ville a acquis, par acte en date du 11 décembre 2020 en vertu de la délibération DEL.2020.10.07-005 adoptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2020, les parcelles cadastrées AB 61 et AA 31, 59 et 62, sises dans le Bois de l'Usine. Ces parcelles d'une superficie totale de 11 334 m², acquises par exercice du droit de préférence de la commune, ont été achetées au prix de 13 000 €.
- Par acte notarié du 14 décembre 2020, la Ville a acquis par exercice de son droit de préférence en vertu de la délibération DEL.2020.06.22-002 du 22 juin 2020, les parcelles cadastrées AA 142 et 143, sises dans le Bois de l'Usine. Ces parcelles contigües d'une superficie de 2 964 m² ont été acquises au prix de 13 000 €.

CESSIONS :

Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le bilan des cessions et acquisitions 2020 tel que présenté ci-dessus et qui sera annexé au Compte administratif 2020.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 29 mars 2021



Béatrice de François
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre